



DEUXIEME CONTRAT

POLICIERS ADJOINTS

**INDEMNITE D'EXERCICE
DES FONCTIONS**

L'arrêté du 31 décembre 2021 est publié au JO

**Revalorisation de l'indemnité
d'exercice des fonctions :**

- ➔ 109 euros soit + 39 euros pour les seconds contrats PA**
- ➔ Mesure en vigueur depuis le 1er janvier 2022.**

**UNE MESURETTE !
PAR RAPPORT AU NOMBRE DE
SECONDS CONTRATS EFFECTIFS !**

Alliance se bat contre la précarité des policiers adjoints.

**ALLIANCE DEMANDE UNE RÉELLE INDEMNITÉ
SUR LA TOTALITÉ DES DEUX CONTRATS !
(6 ANS)**